7 TRANSMISSIBLE SEXUELLEMENT ET PAR LE SANG

Une infection transmissible sexuellement (ITS) est une infection qui peut être transmise d'une personne à une autre par un contact sexuel (par un échange de sperme, de sécrétions vaginales, de sang ou d'autres liquides corporels). Une infection transmissible par le sang se transmet par le contact avec du sang contaminé.

Les Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement sont une source d'information sur la prévention, le diagnostic, le traitement et la prise en charge des ITS auprès de différentes populations de patients.

7.1 **Transmission**

Les infections transmissibles sexuellement (ITS) se transmettent principalement de personne à personne par contact sexuel. Dans ce contexte, l'expression « contact sexuel » ne renvoie pas seulement pas aux relations sexuelles (vaginales et anales), elle comprend également les baisers, le contact oral-génital et l'utilisation de « jouets » sexuels comme les vibrateurs.

Les ITS peuvent se transmettre des façons suivantes :

- par contact direct avec les parties du corps atteintes ou les liquides corporels d'une personne infectieuse, habituellement par contact sexuel (oral, vaginal et anal ainsi que par cunnilingus, fellation et anilingus).
- par transmission verticale au moment de l'accouchement ou par transmission placentaire durant la grossesse ou l'allaitement.

Les infections transmissibles par le sang se transmettent par contact avec du sang contaminé. Certaines infections (notamment le VIH, l'hépatite B et l'hépatite C) peuvent être transmises soit par contact sexuel, soit par du sang infecté.

Les infections transmissibles par le sang peuvent se transmettre par contact direct avec des objets ayant été en contact avec du sang contaminé. À titre d'exemples, citons les infections acquises en milieu de soins de santé (p. ex. une piqûre accidentelle avec une aiguille) ou les comportements présentant un risque élevé comme le partage d'aiguilles contaminées utilisées pour consommer des drogues ou réaliser des tatouages et des perçages corporels.

7.2 Facteurs de risque

Les personnes suivantes peuvent être exposées à un risque accru de contracter une ITS:

- les personnes qui ont des contacts sexuels avec une ou des personnes infectées d'une ITS;
- les personnes de moins de 25 ans qui sont sexuellement actives (en lien avec la chlamydia);
- les personnes qui ont eu un nouveau partenaire sexuel ou plus de deux partenaires sexuels au cours de l'année précédente;
- les personnes qui ont des relations monogames en série (plusieurs partenaires, toujours un à la fois, échelonnés dans le temps);
- les personnes qui n'utilisent pas de condoms (masculins ou féminins) ou de diques dentaires;les personnes qui consomment des substances comme de l'alcool ou des substances chimiques (c.à-d. marijuana, cocaïne, ecstasy et meth en cristaux), surtout si cette consommation est associée à des relations sexuelles:

- les personnes qui adoptent des pratiques sexuelles à risque (c.-à-d. relations sexuelles orales, génitales ou anales non protégées, relations sexuelles brutales avec échanges sanguins et partage de jouets sexuels);
- les travailleurs et travailleuses du sexe et leurs clients;
- les personnes qui ont recours au sexe pour subvenir à leurs besoins, c.-à-d. qui échangent des relations sexuelles contre de l'argent, de la drogue, un abri ou de la nourriture;
- les personnes qui vivent dans la rue ou les sans-abri;
- les personnes qui ont des partenaires sexuels anonymes (rencontrés sur Internet, dans un sauna ou un party rave);
- les personnes victimes d'agression ou de violence sexuelle;
- les personnes qui ont des antécédents d'ITS;
- les personnes dont la mère est atteinte d'une ITS.

Les personnes suivantes peuvent être exposées à un risque accru de contracter une infection transmissible par le sang :

- les personnes qui consomment des droques avec des partenaires anonymes;
- les personnes qui ont des relations sexuelles brutales non protégées avec échanges sanguins;
- les personnes qui partagent des seringues ou des aiguilles contaminées servant à l'injection de drogue ou à d'autres modes de consommation de drogues;
- les personnes qui vivent dans la rue ou les sans-abri;
- les personnes dont la mère est atteinte d'une infection transmissible par le sang;
- les personnes qui manipulent de façon non sécuritaire du matériel (potentiellement) contaminé (c.-à-d. des aiguilles, des produits souillés par le sang ou des produits sanguins);
- les personnes atteintes d'une infection transmissible sexuellement et par le sang (ITSS) concomitante;
- les personnes exposées aux morsures ou à un comportement agressif (p. ex. premiers répondants, travailleurs de la santé, etc.).

7.3 Diagnostic et lignes directrices à l'intention des laboratoires

Laboratoires régionaux :

- Traiter les spécimens cliniques et appliquer les techniques fondamentales d'isolement et d'identification des isolats.
- Envoyer les échantillons au laboratoire de référence, s'il y a lieu.
- Envoyer les échantillons aux laboratoires externes lorsque les analyses ne sont pas disponibles localement.
- Communiquer leurs données au service régional de santé publique.

Lignes directrices à l'intention des laboratoires :

- Recueillir les échantillons selon les procédures actuelles des laboratoires régionaux.
- Envoyer les échantillons aux laboratoires régionaux.

Pour se renseigner sur les directives de laboratoire, se référer aux lignes directrices relatives à la maladie donnée ou consulter son laboratoire local.

7.4 Prévention

Formation

Renseigner les personnes atteintes et les personnes en contact avec elles à propos de la maladie particulière, des symptômes, du diagnostic, de la période de transmissibilité et des mesures de prévention applicables. S'il y a lieu, informer les personnes de toutes mesures de prophylaxie ou d'exclusion (consulter les lignes directrices relatives à la maladie).

De plus, informer les personnes atteintes et les personnes en contact avec elles au sujet :

- des pratiques sexuelles plus sécuritaires qui peuvent éliminer ou réduire le risque de transmission d'ITS à un partenaire ou réduire le risque de nouvelle infection chez le patient;
- du traitement;
- du dépistage et des analyses;
- de la notification aux partenaires;
- de la prise en charge des troubles comorbides et des risques connexes;
- des pratiques d'injection plus sécuritaires et des stratégies de réduction des méfaits.

Vous trouverez plus de renseignements sur les messages de prévention dans les autres sections. De nombreuses ITS sont transmises dans d'autres circonstances qui posent des défis sur le plan médical et social. La prévention et la prise en charge des troubles, telle la toxicomanie, doivent être intégrées à un plan de soins de santé global.

Immunisation

Certaines ITSS peuvent être prévenues par les vaccins. Il existe des programmes de vaccination systématique contre le virus du papillome humain et le virus de l'hépatite B. Des interventions ciblées en matière d'immunisation visent les personnes exposées à un risque élevé et celles atteintes d'une maladie transmissible, soit l'hépatite B et l'hépatite A, chez qui on assure un suivi.

Pour vous renseigner sur l'immunisation comme mesure de santé publique, consulter la section Gestion de cas et les lignes directrices relatives aux maladies particulières.

7.5 Gestion de cas

Enquête

Les enquêtes sur les ITSS doivent être entamées dès qu'il est raisonnablement possible de le faire à la suite d'une notification. Les enquêtes sur les ITSS commencent habituellement par une communication avec le médecin traitant (p. ex. par courriel, téléphone ou lettre).

Offrir des conseils et de l'éducation aux personnes infectées à propos des symptômes, de la période de transmissibilité et des mesures de prévention applicables. Leur recommander de consulter un professionnel de la santé au besoin.

L'identification et la prise en charge des contacts sont déterminantes pour le contrôle des ITSS. Questionner les personnes infectées pour connaître le nom de toutes personnes avec lesquelles elles ont eu des contacts pertinents (relations sexuelles, période périnatale et consommation de drogues) et identifier celles de qui l'infection pourrait avoir été contractée (« traçage en amont ») ainsi que celles susceptibles d'avoir été infectées par la personne atteinte (« traçage en aval »).

Toutes les personnes chez qui l'infection est confirmée sont encouragées à subir d'autres tests de dépistage d'ITSS pour détecter la présence de de la chlamydia, de la gonorrhée, de l'hépatite B, de l'hépatite C, de la syphilis et du VIH.

Veuillez vous référer à la version la plus récente des <u>Lignes directrices canadiennes sur les infections</u> transmissibles sexuellement.

Exclusion/éloignement sociale

Les personnes chez qui la présence d'une ITS a été confirmée ainsi leur(s) partenaire(s) doivent s'abstenir d'avoir des relations sexuelles jusqu'à la fin de leur traitement. La durée d'abstinence doit faire l'objet d'une discussion avec le clinicien traitant. Dans toutes les situations, à l'exception des relations à long terme avec un seul partenaire, il convient de dissuader la pratique de relations sexuelles non protégées.

Traitement

Les personnes atteintes d'une ITS doivent être traitées selon les recommandations énoncées dans la version la plus récente des <u>Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement</u>. Dans le cas de patients soupçonnés cliniquement d'être infectés, il faut envisager d'amorcer un traitement présomptif s'il est impossible de garantir qu'un suivi sera assuré ou que des analyses seront effectuées.

Immunisation

Afin de prévenir et de limiter la propagation des ITSS, l'administration de vaccins financés par l'État est possible dans le cadre d'interventions systématiques ou ciblées visant les personnes exposées à un risque élevé et celles atteintes d'une maladie transmissible chez qui on assure un suivi.

En général, l'administration de vaccins contre les ITSS pouvant être prévenues par un vaccin (p. ex. l'hépatite B et le virus du papillome humain) est recommandée chez les personnes non immunisées ayant reçu un diagnostic d'une autre ITSS.

7.6 Gestion des contacts

Enquête

Veiller à ce que la notification aux partenaires et la gestion des contacts se fassent conformément aux lignes directrices relatives à la maladie donnée et aux recommandations énoncées dans la version la plus récente des des <u>Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement</u> ou selon les directives du médecin-hygiéniste régional.

Par « contact », on entend les personnes qui :

- ont eu des contacts sexuels avec la personne infectée durant la période de transmissibilité;
- ont été exposées à du sang infectieux ou à d'autres liquides corporels de la personne infectée.

Afin d'éviter une réinfection, les partenaires doivent faire l'objet d'un examen ou d'une évaluation, d'analyses, d'un traitement ou de conseils médicaux suivant les besoins.

Informer dès que possible tous les partenaires recensés de la possibilité d'exposition à une ITSS, habituellement dans les deux ou trois jours ouvrables, à moins qu'il existe un risque de violence de la part de l'un des partenaires. Si tel est le cas, le fournisseur de soins doit demander des conseils éclairés avant de l'en informer.

Le client, le fournisseur de soins de santé ou l'autorité de la santé publique est responsable de la notification aux partenaires. Il est souvent possible d'avoir recours à plus d'une stratégie pour informer les différents partenaires :

- la notification par le fournisseur de soins : le fournisseur de soins de santé ou l'autorité de la santé publique informe le ou les partenaires;
- la notification par contrat : le cas index informe son ou ses partenaires et les encourage à consulter un médecin. Le fournisseur de soins de santé ou l'autorité de la santé publique communique avec les partenaires qui n'ont pas consulté un médecin dans le délai fixé;
- la notification par le patient : le cas index informe son ou ses partenaires.

Il est possible de retracer en priorité les contacts susceptibles d'avoir contracté une infection potentiellement mortelle ou entraînant de graves séquelles. Cela comprendrait :

- le VIH (p. ex. les partenaires des personnes atteintes d'une infection aiguë, ayant une forte charge virale ou atteintes d'une autre ITS);
- la syphilis infectieuse;
- les infections contractées par des contacts qui sont des femmes enceintes;
- les infections contractées par des contacts qui sont de jeunes femmes présentant un risque élevé de maladie inflammatoire pelvienne ou d'autres complications liées aux ITS (p. ex infertilité);
- les situations où il existe un risque imminent qu'un contact transmettre l'infection à d'autres personnes (les contacts qui sont susceptibles d'avoir des relations sexuelles non protégées, de partager du matériel de consommation de drogues ou de transmettre la maladie par voie verticale au fœtus ou au nouveau-né pendant leur grossesse).

Il convient de tenir compte des éléments suivants lors de la gestion des contacts :

- les facteurs de risque d'infection;
- la définition d'un contact (partenaires sexuels, consommateurs de drogues et nouveau-nés de mères infectées);
- la période de traçage en amont;
- les analyses (propres à la maladie donnée et à d'autres ITSS) et le diagnostic en laboratoire;
- le traitement, y compris le traitement empirique ou prophylactique;
- la prévention, y compris la vaccination ainsi que des pratiques sexuelles et des pratiques d'injection de drogues plus sécuritaires.

Offrir des conseils et de l'éducation aux contacts symptomatiques à propos des symptômes, de la période de transmissibilité et des mesures de prévention applicables. Recommander aux contacts symptomatiques de consulter un professionnel de la santé au besoin.

Exclusion/éloignement sociale

Les partenaires doivent s'abstenir d'avoir des relations sexuelles jusqu'à la fin de leur traitement et de celui de la personne infectée. La durée d'abstinence doit faire l'objet d'une discussion avec le clinicien traitant. Dans toutes les situations, à l'exception des relations à long terme avec un seul partenaire, il convient de dissuader la pratique de relations sexuelles non protégées.

Prophylaxie

Les contacts doivent faire l'objet d'un dépistage et d'un traitement conformément aux recommandations énoncées dans la version la plus récente des <u>Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement</u>.

juillet 2016 Guide MEDO: 7 Transmissibles sexuellement et par le sang - Introduction

Immunisation

Afin de prévenir et de limiter la propagation de ces infections, il est possible d'administrer des vaccins financés par l'État aux contacts de certaines personnes infectées en tant que mesure de suivi. Se référer aux lignes directrices relatives à la maladie donnée.

7.7 Gestion des éclosions

Enquête

On peut déclarer une éclosion en présence d'une augmentation inhabituelle de cas d'une maladie pour l'époque ou pour le secteur géographique. L'éclosion est confirmée par des signes épidémiologiques ou par des preuves constatées en laboratoire. Ce sont les médecins-hygiénistes régionaux qui déclarent le début et la fin des éclosions régionales.

Le plan local en cas d'éclosion doit être mis en œuvre lorsqu'une éclosion est déclarée.

Exclusion/éloignement sociale

Pour obtenir des indications en matière d'exclusion et d'éloignement social, prière de se référer aux lignes directrices relatives à la maladie donnée.

Traitement/prophylaxie

Les personnes infectées et leurs contacts doivent faire l'objet d'un dépistage et d'un traitement conformément aux recommandations énoncées dans la version la plus récente des <u>Lignes directrices</u> canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement.

Immunisation

La vaccination est possible contre certaines ITS. Se référer aux lignes directrices relatives à la maladie donnée.

7.8 Autres points importants

Violence à l'égard des enfants

En cas de soupçons de violence, de négligence ou de maltraitance envers un enfant (y compris d'exploitation sexuelle par la pornographie juvénile), il convient de se conformer à la <u>Loi sur les services à la famille</u> et au guide d'intervention <u>Protocoles relatifs aux enfants victimes de violence et de négligence</u> du Nouveau-Brunswick. Il convient de soupçonner l'existence de violence sexuelle lorsque l'on diagnostique une ITS (organes génitaux, rectum ou pharynx) chez tout enfant n'ayant pas atteint l'âge de majorité.

Travailleurs de la santé/interventions médicales

Certaines interventions médicales sont associées à un risque accru de contracter ou de propager une ITS ou une infection transmissible par le sang. L'exposition attribuable à des interventions médicales particulières doit faire l'objet d'un examen et d'un suivi. Les pratiques de travail sécuritaires (« précautions

universelles ») doivent être appliquées pour toutes les tâches comportant une exposition possible à du sang ou à certains liquides corporels. Celles-ci comprennent :

- le regroupement sécuritaire de liquides et de tissus aux fins d'élimination en conformité avec la réglementation;
- le retrait et l'élimination ou la décontamination des vêtements et du matériel de protection en toute sécurité:
- les procédures à suivre en cas de déversement ou d'exposition personnelle comme une pigûre accidentelle avec une aiguille;
- les procédures à suivre pour utiliser et éliminer des aiguilles et d'autres objets pointus ou tranchants:
- le port de l'équipement de protection individuelle est recommandé, comme les gants, un masque, un protecteur facial, des lunettes de protection et un tablier.

Signalement de maladies et d'événements 7.9

- Infection à chlamydia (génitale)
- Cytomégalovirus (congénital et néonatal)
- Infection gonococcique
- Hépatite B
- Hépatite C et hépatite G
- Hépatite autres (formes virales)
- Herpès (congénital et néonatal)
- Infection au virus de l'immunodéficience humaine (VIH) Syndrome de l'immunodéficience acquise (SIDA)
- Streptocoque du group B bêta-hémolytique (néonatal)
- Syphilis

juillet 2016 Guide MEDO: 7 Transmissibles sexuellement et par le sang - Introduction

Éducation sur les infections transmissibles sexuellement et par le sang

Renseignements sur la maladie			
☐ Agent pathogène	☐ Mode de ☐ Période de transmission	l risalia da	☐ Facteurs de risque de réceptivité
Éducation et mesures de contrôle			
Prévention des infections transmissibles sexuellement	Adoptez des pratiques sexu plus sécuritaires.	à des examens	Consistency Colors (Colors of Colors
	Limitez le nombre de parte sexuels.		us au sujet du partenaire sexuel.
	Soyez conscient que l'alcoc drogues influence la capac prise de décisions requise p adopter des pratiques sexu plus sécuritaires.	ité de vous êtes attei	
	 Limitez le nombre de perso avec qui vous consommez drogues. 		mais votre nsommation de
Prévention des infections transmissibles par le sang	 Utilisez du matériel de consommation de drogues aiguilles et des seringues p 		liser des perçages s traitements
Informez votre partenaire si vous êtes atteint d'une ITS o transmissible par le sang.		u d'une infection	
Utilisation du condom	 Conservez les condoms dal endroit sec, à l'abri de la lui et de la chaleur. 	Carried Manager (Carried Manager 1974)	
	 Utilisez un lubrifiant soluble l'eau avec les condoms masculins. 	e dans	and the second s
	Utilisez des condoms masc au latex.	ulins Utilisez un con lubrifiant à bas	dom lubrifié et un e de silicone.
	Utilisez les condoms de la k façon.	The second secon	veau condom elation sexuelle.
☐ Vérifiez la date de péremption et l'intégrité de l'emballage.		e.	
Autres	Page Web sur la préventiorInformation présentée verb	Page Web sur la prévention des ITSS Information présentée verbalement	
Date Bureau régional de la Santé publique			